



Compte-rendu
de la réunion du
Conseil Municipal
du
18 décembre 2018

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le 18 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Alain Marchal.

Date de la Convocation : le 12 décembre 2018

PRESENTS : Alain MARCHAL, Rémy BRULÉ, Alain PIERS, Céline OLIVIER, Claire MARQUENIE, Michel LEQUITTE, Jean-Eudes DAVID, Marie-Paule DENOS, Françoise BLANCHARD, Martial GUYOT, Sandrine BARBIER, Virginie SABLÉ, Jérôme FABLET, Yoann BEUNEL, Cindy LE ROCH

ABSENT DONNANT POUVOIR : M. Christel Barboteau donnant pouvoir à A. Piers
Mme Anne Moisan donnant pouvoir à C. Le Roch

ABSENTS : Denis Barré, Carole Chopelin, Soizig Texier

Membres en exercice : 20

Membres présents : 15

Membres absents : 5

Procurations : 2

Votants : 17

M. M. Lequitte a été élu secrétaire de séance.

1- TARIFS 2019

M. le Maire invite M. Brulé à exposer ce point. Il explique que les variations tarifaires proposées sont nulles ou faible et tiennent compte pour partie du niveau de l'inflation.

Vu l'avis de la commission finances
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'adopter les tarifs comme suit :**

Désignation		Vote
Equipement ou service	Modalités tarifaires	du Conseil
TRAVAUX DIVERS	Par heure ouvrier	31.00 €
	Par heure tracto pelle <i>(avec chauffeur uniquement pour les travaux de réparation suite aux dégâts causés par des tiers en bordure des voies)</i>	62.00 €
	Journée Nacelle	163.00 €
	<i>Uniquement pour collectivité avec chauffeur agréé restitution plein d'essence effectué</i>	
Vente de bois	bois mort en stère	5.00 €
	Saule et autres essences	10.00 €
	Châtaignier et chêne sur pied en stère	15.00 €
TERRE	le m ³	3.30 €
Animaux errants	capture + garde journée	35.00 €
	journée supplémentaire	17.00 €
lutte contre les rongeurs	Sachet souricide (40 g)	0.50 €
	Sachet raticide (50 g)	0.50 €
PESAGE	Tarif unique	4.70 €
	Tarif pour Industriels	2.80 €
DROITS DE PLACE	Par ml (mini 2,00 €)	0.50 €
	Camion déballeur	38.00 €
	Occupation régulière du domaine public au m ² (terrasse...)	0.70 €
	Occupation ponctuelle du domaine public au m ² (terrasse...)	0.50 €
REPRODUCTION DE DOCUMENTS	Photocopies - impressions :	
	La page	0.30 €
	La page si sup. à 10	0.25 €
	le A4 couleur	1.00 €
	le A3 couleur	1.50 €
	Cadastre (impression plans)	
	La page A4	0.40 €
	La page A3	0.60 €
	<i>(sans valeur juridique)</i>	
Télécopie la page	0.50 €	
MEDIATHEQUE MUNICIPALE	Adhésion famille	18.00 €
	Adhésion personne seule prêts livres	10.00 €
	caution	50.00 €
	Impression de documents noir et blanc (la feuille)	0.30 €
	Impression de documents couleur (la feuille)	1.00 €
	Vente d'ouvrage imprimés livres	1.00 €
	livres poches, revues	0.50 €
	cd-cd rom	2.00 €
	Connexion à Internet	Gratuit

Désignation		Vote
Equipement ou service	Modalités tarifaires	du Conseil
PODIUM (Montage & démontage)	Prestation assurée par les agents municipaux	87.00 €
CIRQUE	Pour les petits cirques	40.00 €
	Pour les grands cirques	120.00 €
Ces tarifs sont applicables pour les 2 premiers jours d'implantation, au-delà, ce tarif est applicable quotidiennement		
CREUSAGE FOSSES AU CIMETIERE	Fosse simple	143.00 €
	Fosse double	179.00 €
	Fosse réduite enfant moins de 7 ans	gratuit
	Opération d'exhumation	143.00 €
	Taxe d'inhumation (cercueil, urne, dispersion des cendres)	45.00 €
CONCESSION CIMETIERE - CAVURNE	Emplacement 15 ans	137.00 €
	enfants 7ans ou moins (renouvellement tarif normal)	10.00 €
CONCESSION COLUMBARIUM	Emplacement 15 ans <i>renouvellement 137 €</i>	553.00 €
Nouveaux caveaux	caveau 2 places	943.00 €
	caveau 3 places	1 045.00 €
CAVEAUX PREEXISTANTS	Caveau 1 place	333.00 €
	Caveau 2 places	445.00 €
	Caveau 3 places	558.00 €
SALONS FUNERAIRES	Forfait 72 h (défunt sérentais)	225.00 €
	Forfait 72 h (défunt extérieur)	276.00 €
	Journée supplémentaire (défunt sérentais)	54.00 €
	Journée supplémentaire (défunt extérieur)	72.00 €
	Forfait séjour chambre froide par 24 heures	50.00 €
	Prestation financière* (à défaut d'entretien de l'utilisateur) gratuit enfant 7 ans ou moins	50.00 €
VACATIONS FUNERAIRES		25.00 €
Courts de tennis	1 heure de court (+ de 18 ans)	Gratuit
	1 heure de court (- de 18 ans)	Gratuit

SALLES	Objet	Vote du Conseil	
		Sérentais	Extérieurs
SALLE DES FÊTES	<u>Salle</u> (gratuit pour les "20 ans de Sérent") :		
	- Mariages, banquets, repas (<i>midi et soir</i>)	184,00 €	231,00 €
	- Bals, Fest-noz ou autres manif. payantes	198,00 €	253,00 €
	- Forfait soir + midi (j+1)	198,00 €	253,00 €
	- Fêtes famille - Arbre de Noël - Autres fêtes - théâtre - Repas ou buffet-lunch - Bals de mariage - Expositions - Etc ... (12 h à 19 h ou 19 h à 2 h)	157,00 €	223,00 €
	- Réunions ou Vins d'honneur (<i>gratuit pour les associations locales</i>)	89,00 €	123,00 €
	<u>Cuisine (avec la vaisselle)</u> (gratuit pour les "20 ans de Sérent")		
	- Mariages - Fêtes de famille - Banquets - Etc ...	184,00 €	231,00 €
	<u>Salle + Cuisine</u>		
	- Forfait 2 jours consécutifs	533,00 €	674,00 €
	<u>Vaisselle</u>		
	- Vaisselle sans utilisation de la cuisine	49,00 €	49,00 €
	- Verres pour vin d'honneur	25,00 €	25,00 €
	- Utilisation du lave-vaisselle (sans location de la cuisine)	25,00 €	25,00 €
	- Tasses + percolateur	25,00 €	25,00 €
<u>Caution</u>			
- exigée au moment de la remise des clés*	400,00 €	400,00 €	
<u>Arrhes</u>			
Pour une journée		50% location	
Pour deux jours		50% location	
MAISON DE LA COMMUNE	- Réunions ou Vins d'honneur (<i>gratuit pour les associations locales</i>)	73,00 €	111,00 €
	- Lunch - Buffet (journée jusqu'à minuit)	157,00 €	223,00 €
	- Caution exigée au moment de la remise des clés*	150,00 €	150,00 €
SALLE DE SPECTACLE	- Associations (Location journée)	157,00 €	223,00 €
	- Caution exigée au moment de la remise des clés*	350,00 €	350,00 €
SALLE DE SPORTS	- Associations (Location journée)	157,00 €	223,00 €
	- Caution exigée au moment de la remise des clés*	350,00 €	350,00 €

Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver cette disposition et d'inscrire les crédits comme suit :**

FONCTIONNEMENT					
dépenses			recettes		
023	Virement à la section Investissement	16 155,00 €	042 722	Opérations d'ordre de transfert entre section travaux en régie - Immobilisations corporelles	16 155,00 € 16 155,00 €
		16 155,00 €			16 155,00 €

INVESTISSEMENT					
dépenses			recettes		
152	Acquisition de matériel	58 200,00 €	152	Acquisition de matériel	3 300,00 €
2182	Matériel de transport	30 000,00 €	13258	Autres groupements	3 300,00 €
21538	Autres réseaux	13 200,00 €			
2188	Autres biens mobiliers	15 000,00 €			
160	Terrains de sport	18 240,00 €	160	Terrains de sport	21 540,00 €
21534	Réseau d'électrification	- 87 600,00 €	13258	Autres groupements	21 540,00 €
21538	Autres réseaux	105 840,00 €			
			193	Aménagement de l'agglomération	51 600,00 €
			13258	Autres groupements	58 500,00 €
			1641	emprunt	- 6 900,00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	16 155,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement	16 155,00 €
2313	Travaux de construction	16 155,00 €			
		92 595,00 €			92 595,00 €

3- BUDGET ASSAINISSEMENT DECISION MODIFICATIVE N°2

M. le Maire précise qu'afin de faire face à l'augmentation des coûts de pré chaulage il convient d'ajuster les crédits.

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D'approuver cette disposition et d'inscrire les crédits comme suit :**

SECTION D'EXPLOITATION					
dépenses			recettes		
011	Charges à caractère Générale		70	Produits du service	
61528	Entretien et réparations autres biens immobiliers	1 700,00 €	704	Travaux (redevance raccordement au réseau)	1 000,00 €
022	Dépenses imprévues	- 700,00 €			
		1 000,00 €			1 000,00 €

4- SERVICE PUBLIC ASSAINISSEMENT : PRIX ET QUALITE DU SERVICE – AVENANT N°2 AU CONTRAT D’AFFERMAGE

M. le Maire présente dans ses grandes lignes le rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement pour l’année 2017, il indique par ailleurs que ce rapport est mis à disposition du public. Ce rapport et les données de 2018 montrent une forte augmentation du volume assujetti lié à la production de l’industriel CELVIA. L’évolution de la structuration des volumes traités implique de modifier par avenant les termes du contrat d’affermage. Cet avenant aura notamment pour conséquence de faire tendre les tarifs au m3 facturés à la baisse tant pour l’industriel que pour les particuliers.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D’approuver le rapport portant sur la qualité du service public assainissement pour l’année 2017**
- **D’autoriser M. le Maire à signer l’avenant n°2 au contrat d’affermage.**

5- TARIF DE CONTROLE DE CONFORMITE AUX INSTALLATIONS DE COLLECTE DES EAUX USEES

M. Brulé explique que lors de la dernière séance du conseil municipal, le contrôle de conformité des installations de collecte des eaux usées ainsi que leur raccordement au réseau public d’assainissement ont été rendus obligatoire. Il convient désormais d’en fixer le tarif. Afin d’avoir une équité avec les habitants qui sont soumis à des contrôles pour de l’assainissement individuel, il est proposé de retenir le tarif de 150 €. Cette recette est perçue par le fermier qui effectue la prestation de contrôle.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **De fixer à 150 € le prix du contrôle de conformité au réseau assainissement collectif.**

6- CONVENTION D’OCCUPATION PRECAIRE

M. le Maire invite le Conseil municipal à l’autoriser à signer une convention d’occupation précaire avec le GAEC Monneraye Holstein. Les deux parcelles concernées sont situées dans le secteur de la Magdeleine elles représentent un total de 2,357 ha. Le tarif de location est proposé à 131,34 € l’hectare.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **D’autoriser le maire à signer la convention d’occupation précaire avec le GAEC Monneraye Holstein**
- **De fixer le prix de location à 131,34 € l’hectare**

7- CESSION DE LA CELLULE COMMERCIALE 5-6

M. le Maire indique que suite au dernier conseil municipal, l'approche du coût de la cellule commerciale numérotée 5-6 a été reprécisé. En conséquence il est proposé de le fixer à 80 000 € HT.

En l'absence de réponse des services de domaines
Sur proposition de Monsieur le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité

Le Conseil Municipal **décide** :

- **De fixer à 80 000 € HT le prix de cession de la cellule commerciale 5-6**
- **D'autoriser le Maire à signer les pièces se rapportant à cette décision.**

8- AFFAIRES DIVERSES

Point sur les chantiers en cours :

Boucherie : Les travaux de maçonnerie et de couverture sont en voie d'achèvement. L'ouverture reste programmée au Printemps.

Salle de spectacles : Les problèmes constatés au niveau de la charpente engendrent des retards substantiels dans la programmation des travaux.

Pôle médical : Les travaux de viabilisation en vue de l'extension du pôle santé doivent débuter en mars prochain.

Lotissements : Les travaux sont en voie d'achèvement aux Bruyères et viennent de débuter au Paradis.

Equipements sportifs : Les vestiaires et clubs houses seront opérationnels courant janvier 2019.

Questions intercommunales :

Suite aux votes des communes, les compétences « eau et sport de nature » ont été prises par la communauté de communes, la compétence PLUi n'a pour sa part pas été retenue.

Une subvention de 50 000 € a été accordée pour la réalisation du pôle rugby.

Voirie : un point devra être fait sur les questions relevant de la sécurité routière. Il apparaît en outre que des problèmes interviennent régulièrement concernant la pose de buse. Il est rappelé que la pose de buse nécessite une autorisation dès lors que l'intervention est située sur le domaine public. Il est nécessaire de respecter des règles précises pour ces travaux afin de préserver l'environnement et assurer l'écoulement des eaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00.

Fait et délibéré en Mairie, le jour mois et an que dessus.